


CERTIFICAT ADMINISTRATIF (RECTIFICATION ERREUR MATERIELLE)

Une erreur matérielle s'est glissée dans les deux délibérations prises lors du Conseil municipal d'installation du 21 mars 2026, à savoir :

- La délibération DEL2026-019 "Fixation du nombre d'Adjoints", le vote a été prononcé à 25 voix pour, et 4 abstentions (M. Christian CHEA tant en son nom qu'en celui de Mme Céline VILLECOURT dont il a le pouvoir, Mme Vanessa LECLERC, M. Gérard BOURSE) et non à l'unanimité ;
- La délibération DEL2026-020 "Délégations du Conseil municipal au Maire", le vote a été prononcé à 25 voix pour, et 4 abstentions (M. Christian CHEA tant en son nom qu'en celui de Mme Céline VILLECOURT dont il a le pouvoir, Mme Vanessa LECLERC, M. Gérard BOURSE) et non à l'unanimité ;



Daniel KAYAL
Maire